



Formation INITIALE en habilitation électrique

Niveau BE Essais

Objectif : Conduire et réaliser un essai en zone de voisinage renforcé BT (zone 4) et en zone de voisinage simple (zone 1) en assurant sa protection et celle des tiers/ Réaliser une consignation pour son propre compte

Résultats attendus : le personnel habilité BE Essais doit pouvoir :

- recueillir l'autorisation du chef d'établissement ou du chargé d'exploitation électrique pour commencer l'opération
- analyser l'ensemble des risques de la situation de travail
- repérer les limites de la zone de travail qu'il s'est définie et les respecter
- décomposer l'opération en phases élémentaires quand cela est nécessaire
- effectuer les essais suivant les instructions reçues
- adopter un comportement adapté aux risques, même survenant en cours d'opération
- libérer la zone de travail à la fin de son activité
- aviser le chef d'établissement ou le chargé d'exploitation électrique de la fin d'exécution de l'opération

Personnel concerné : Personnel électricien

Pré-requis : être qualifié en électricité et posséder un diplôme ou une formation attestant de ces compétences

Durée : 3 jours soit 21 HEURES dont 5 heures 30 de travaux pratique (TP) en atelier

Programme : Savoirs et Savoir-faire

Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure

Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels

Zones d'environnement et leurs limites

Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation

Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention

Surveillance des opérations

Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée

Équipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser

Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser

Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre

Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques

Fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation...

Chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange (documents, informations), respect des consignes

Habilitation des personnes intervenant lors des essais : symbole et limites

Mesures de prévention à appliquer lors des essais : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter

Consignes de sécurité pour essais particuliers (utilisation d'une source autonome, recherche défaut de câble, laboratoire et plate-forme d'essais)

Documents applicables lors des essais : autorisation de travail, instructions de sécurité...

Équipements de travail spécifiquement utilisés en essais : risque, vérification, identification, utilisation

Étapes et documents applicables lors d'une consignation : attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de fin de travail...

Animation et Moyens pédagogiques :

- ✓ Centre de formation de 110 m² dont une salle d'enseignement de 28m² et un atelier dédié aux séances de TP de 50m².
- ✓ Toutes nos formations sont assurées par des animateurs reconnus pour leurs compétences et possédant une expérience de 10 ans minimum.
- ✓ Vidéo projecteur + PC + film et logiciel multimédia.
- ✓ NF C 18-510 et recueils de prescriptions associés en libre consultation.
- ✓ **Fourniture d'un livret pédagogique relatif à la norme NF C 18-510.**
- ✓ Formation théorique et pratique en salle sur maquettes pédagogiques de simulation : manœuvres de disjoncteur, manœuvres de sectionneur, manœuvres d'interrupteur, câblage sur platines pédagogiques, etc.
- ✓ Matériel de sécurité en démonstration : visières de sécurité anti-UV, gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas, système de verrouillage.

Les équipements de sécurité sont fournis par le centre de formation

Contrôle des acquis pédagogiques :

Evaluation théorique et pratique à l'issue de la formation permettant de vérifier ses savoirs et savoir-faire.

Evaluation théorique par test QCM.

Documents délivrés si réussite à l'évaluation :

A l'issue des tests un certificat de stage et un AVIS après formation est adressé à l'employeur. L'avis est établi sur la base des niveaux d'HABILITATION demandés par l'EMPLOYEUR, il peut présenter des réserves ou des remarques et il peut faire l'objet de propositions de niveaux différents de ceux souhaités.

Maintien des compétences – Recyclage :

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'EMPLOYEUR.

La périodicité recommandée est de 3 ans

